

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 30/03/2023

*Date d'Affichage : 30/03/2023

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 1

*VOTANTS : 1

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 14 heures le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PLAIGNAUD Vice-Président de la Caisse des
Ecoles. 2^{ème} convocation suite à réunion du 29/03/2023 où absence de quorum.

Était présent : Monsieur Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOUIILLER,
Madame Typhanie DESPIAU, Madame Isabelle LACOUR,
Madame Marion MAESTRONI et Monsieur Vincent BLANGY.

Absents : Madame Muriel DANQUAH et Monsieur Stéphane CHEPPTTELL

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

**Déli.5 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA CAISSE DES
ECOLES DE MARGENCY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du Budget de la Caisse des Ecoles par Monsieur Michel PLAIGNAUD, Vice-
président de la Caisse des ecoles

Après lecture des différents chapitres ainsi que des explications données à l'assemblée
délibérante,

Le Comité, à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif de la Caisse des Ecoles 2023 par chapitre de la manière
suivante :

PARTIE DEPENSES

Chapitre	Libellé	Crédits proposés
11	Charges à caractère général	2 998,31
65	Autres charges de gestion courante	300
23	Virement à la section d'investissement	0

PARTIE RECETTES

70	Produits services domaines et ventes diverses	800,00
74	Dotations et Participations	1 200,00
77	Produits exceptionnels	300,00
2	Excédents antérieurs reportés	998,31

PARTIE DEPENSES

21	Autres matériels	3265,46
23	Immobilisations en cours	0
1	Solde d'exécution reporté	0

PARTIE RECETTES

10	Dotations Fonds divers et Réserves	0
1	Solde d'exécution reporté	3 265,46
21	Virement de la section de fonctionnement	0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture.
Affiché le

Fait à Margency, le 5 avril 2023
Le Président,
Thierry BRUN.

